



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 12 janvier 2021 à 19 h 30  
Par visioconférence Google Meet**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

---

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 daté du 2 octobre 2020.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

---

*Annonces du maire*

Le maire d'arrondissement présente ses vœux pour la nouvelle année. Ensuite, il fait une mise à jour de la situation liée à la COVID-19 dans l'arrondissement. Il rappelle aux citoyens de continuer de suivre les mesures sanitaires. Suite aux mesures annoncées par le gouvernement du Québec, il mentionne que la mairie d'arrondissement demeure ouverte pour des paiements et l'ouverture de requêtes. Il est également possible d'emprunter des livres à la bibliothèque. Quant à la disponibilité des espaces de travail, des directives seront communiquées prochainement. Le comptoir de permis demeure également ouvert. Les patinoires sont accessibles pour le patinage libre et le Centre sportif Saint-Raphaël est fermé. Finalement, il souligne le départ de madame Yousra Berraies et lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions.

**CA21 28 001**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 12 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**10 - Période de questions du public**

Début : 19 h 37

Philippe Therrien

Fréquence de la collecte des matières recyclables et domestiques

Guillaume Côté

Fermeture des aires de jeux

Christine Charlebois

Maison abandonnée rue Joly

Claire et Jean-Marc Pilon

Suivi analyse post-inondations

Fin : 19 h 46

---

**10 - Période de questions des membres du conseil**

Début : 19 h 46

Le conseiller d'arrondissement monsieur Yves Sarault présente ses vœux pour la nouvelle année. Il informe les citoyens qu'un dépliant présentant les réalisations dans chacun des districts a été envoyé par la poste mais qu'il y aurait eu un problème de distribution. Il invite les citoyens à visiter sa page Facebook, une publication bilingue sera faite à ce sujet.

La conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau présente ses vœux pour la nouvelle année. Elle fait un suivi sur le retrait de matières contaminées sur la Ferme Bord-du-Lac. Elle demande à être informée des développements dans ce dossier.

Le conseiller d'arrondissement monsieur Robert Samoszewski présente ses vœux pour la nouvelle année.

Fin : 19 h 52

---

**CA21 28 002**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1202714054

---

**CA21 28 003**

**Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2020.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

Il est recommandé d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1202714055

*La conseillère madame Suzanne Marceau demande une correction à la rubrique Période de questions des membres du conseil.*

---

**CA21 28 004**

**Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1207593030

---

**CA21 28 005**

**Accorder une augmentation de budget à un contrat de "AXOR Experts-Conseil", conformément à l'entente-cadre 2018-23, pour l'élaboration des plans et devis de l'aménagement de l'approche du traversier sur le chemin Bord-du-lac, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'augmentation est de 4173,60\$ faisant augmenter la valeur du contrat à 55 872,11 \$, t.t.i.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- 1- d'autoriser une augmentation de 4 173,60 \$, toutes taxes incluses, du budget déjà accordé à "AXOR Experts-Conseil";
- 2- d'augmenter le budget déjà autorisé de 4 173,60 \$, toutes taxes incluses, faisant augmenter la valeur du contrat à 55 872,11 \$, toutes taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis de l'aménagement de l'approche du traversier sur le chemin Bord-du-lac, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207474029

---

**CA21 28 006**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Marcelle Ferlatte et Jean-Marie Duquette, aux fins de parc local, un terrain vacant, situé du côté ouest de la rue Gilles, au sud de la rue Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève, d'une superficie de 1 884,1 mètres carrés, sans contrepartie financière. - Verser dans le domaine public les lots 4 590 338, 4 590 824 et 4 590 825, à titre de parc local. N/Réf. : 31H05-005-7318-02**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'approuver un projet d'acte par lequel la ville de Montréal acquiert de Marcelle Ferlatte et Jean-Marie Duquette, un terrain vacant, situé du côté ouest de la rue Gilles, au sud de la rue Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, d'une superficie de 1 884,1 mètres carrés, connu et désigné comme étant les lots 4 590 338, 4 590 824 et 4 590 825, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sans contrepartie financière, et ce, aux termes et conditions stipulées au projet d'acte;
2. De verser dans le domaine public les lots 4 590 338, 4 590 824 et 4 590 825 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à titre de parc local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1204501002

---

**CA21 28 007**

**Affecter un montant de 250,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à l'organisme Avant tout les enfants (Children Now) pour son programme d'activités hivernales destinées aux enfants des milieux défavorisés.**

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'octroyer une contribution financière de 250,00\$ à l'organisme Avant tout les enfants.
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1207808012

---

**CA21 28 008**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 novembre 2020 et du 1er au 31 décembre 2020 en vertu du règlement CA28 0052.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 novembre 2020 et du 1er au 31 décembre 2020, en vertu du règlement CA28 0052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1202714056

---

**CA21 28 009**

**Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2021.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser Madame Louise Richard, Directrice, culture, sports, loisirs et du développement social à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1207593031

---

**CA21 28 010**

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée sur le territoire de l'arrondissement L'Île-Bizard-Ste-Geneviève jusqu'au 30 avril 2022 et autoriser une dépense maximale de 60,000 \$ à cette fin.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée sur le territoire de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
2. D'autoriser une dépense maximale de 60 000 \$ à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1210364001

---

**CA21 28 011**

**Approuver les virements budgétaires aux règlements d'emprunts 0819-001, 0819-003 et 0819-004 pour un montant totalisant 368 539,25 \$ afin de capitaliser la main d'œuvre tel que stipulé à l'annexe 14 du budget 2020**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver les virements budgétaires aux règlements d'emprunt 0819-001, 0819-003 et 0819-004 au montant de 368 539,25 \$ pour capitaliser le coût de la main d'œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1210364002

---

**CA21 28 012**

**Règlement numéro CA28 0023-38 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter la classe d'usage « P4 Parc régional » à la grille des usages et normes de la zone A1-220.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Normand Marinacci et dépôt du premier projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro CA28 0023-38 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter la classe d'usage « P4 Parc régional » à la grille des usages et normes de la zone A1-220.

**ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-38 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter la classe d'usage « P4 Parc régional » à la grille des usages et normes de la zone A1-220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1207905072

---

**CA21 28 013**

**Demande de modification du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro no CA28 0036 à l'effet de permettre la zone C4-282 au secteur pouvant faire l'objet d'une demande d'usage conditionnel pour l'installation d'un support d'antenne de 10 mètres de hauteur et plus à partir du sol ou antenne et ses équipements de plus de 1 mètre carré installés sur un tel support d'antenne.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

De refuser la demande de modification du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro no CA28 0036 à l'effet de permettre la zone C4-282 au secteur pouvant faire l'objet d'une demande d'usage conditionnel pour l'installation d'un support d'antenne de 10 mètres de hauteur et plus à partir du sol ou antenne et ses équipements de plus de 1 mètre carré installés sur un tel support d'antenne.

Le conseil privilégie plutôt l'option d'agrandir le terrain du 200, rue du Pont afin d'installer une nouvelle tour cellulaire à cet endroit pouvant accueillir tous les fournisseurs de réseau cellulaire.

---

Une discussion s'engage.

---

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

D'apporter un amendement à la proposition principale en modifiant le deuxième paragraphe comme suit:

Le conseil privilégie plutôt l'option de négocier avec les deux fournisseurs de réseau cellulaire pour l'installation des tours à un seul endroit.

La secrétaire d'arrondissement, déclare la proposition principale telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

40.02 1207905075

---

**CA21 28 014**

**Règlement numéro CA28 0024-12 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier la largeur minimale de lotissement aux zones RU-102, RU-116, R1-103, R1-114, R1-216, R1-266 et également pour les lots à l'intérieur du corridor riverain.**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Normand Marinacci en vue d'un dépôt et de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro CA28 0024-12 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 afin d'augmenter la largeur minimale des lots à 80m aux zones RU-102, RU-116, R1-103, R1-114, R1-216 et R1-266. Aussi, ledit projet de règlement modifiera l'article 20 pour préciser que dans le cas de la largeur minimale, lorsqu'il y a plus d'une norme applicable, la norme la plus sévère l'emporte.

40.03 1207905076

---

**CA21 28 015**

**Règlement numéro CA28 0024-13 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de prohiber le tracé d'une rue à l'intérieur des zones RU-102, RU-116, R1-103, R1-114 et R1-216.**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Normand Marinacci en vue d'un dépôt et de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro CA28 0024-13 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de prohiber le tracé d'une rue à l'intérieur des zones RU-102, RU-116, R1-103, R1-114 et R1-216.

40.04 1207905077

---

**CA21 28 016**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'apporter des modifications à la façade avant à ce qui a été approuvé à la résolution CA19 28 275 pour le projet d'agrandissement de la résidence située au 50, place Jean-Yves composé du lot no 4 589 305 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, les modifications à la façade avant à ce qui a été approuvé à la résolution CA19 28 275 pour le projet d'agrandissement de la résidence située au 50, place Jean-Yves composé du lot no 4 589 305 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1207905074

---

**CA21 28 017**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale à l'adresse sise au 574, boulevard Jacques-Bizard composé du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de l'enseigne murale à l'adresse sise au 574, boulevard Jacques-Bizard composée du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1207905073

---

**CA21 28 018**

**Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0066 (exercice financier 2021).**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé: « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021), numéro CA28 0066 (CA28 0066-1), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.07 1217593001

---

**Dépôt de documents – novembre et décembre 2020**

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaires;
- Virements PTI;
- Budget du golf;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

---

**Période de questions du public**

Aucune question.

70.01

---

**CA21 28 019**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 12 janvier 2021 à, 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2021.